

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, devenu L1122-12 du Code de la Démocratie Locale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil communal qui aura lieu **le jeudi 19 décembre 2019 à 19 H 30'**, à la salle de l'école de Couthuin-Centre, rue d'Envoz à 4218 Couthuin.

ORDRE DU JOUR :

En séance publique :

1. Rapport d'administration article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
2. Budget communal pour l'exercice 2020.
3. Délibération générale pour l'application du Code de recouvrement des créances fiscales et non-fiscales – Loi du 13 avril 2019 – Approbation.
4. Règlement taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non-adressés.
5. Règlement taxe sur les secondes résidences.
6. Règlement établissant une taxe communale sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité -Modification.
7. Budget de l'Agence de Développement local pour l'exercice 2020.
8. Projet de plan d'entreprise 2020-2024 de la Régie communale autonome – Approbation.
9. Fixation de la dotation à la Zone de Police « Hesbaye-Ouest » pour l'exercice budgétaire 2020.
10. Fixation de la dotation à la Zone HEMECO pour l'exercice budgétaire 2020.
11. Cession à la Commune des terrains de l'ASBL Plein Vent – Approbation.
12. Achat d'un immeuble sis place communale, 9 à 4218 Couthuin – Approbation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège,

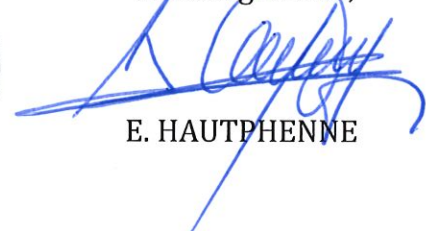
La Directrice générale,



C. BOLLY



Le Bourgmestre,



E. HAUTPHENNE